

**LES SYSTEMES D'INFORMATION ET LA VIE PRIVEE DU SALARIE
ANALYSE EN DROIT EUROPEEN,
EN DROIT SUISSE ET EN DROIT FRANÇAIS**

Résumé

Par les technologies de l'information et de la communication, les liens juridiques, sociaux, économiques et organisationnels entre le salarié et l'employeur se sont modifiés. L'usage des technologies a des effets sur de nombreux aspects ou dimensions du travail qui sont intimement liés à la personne même du salarié.

Avec l'article 8 CEDH comme fil conducteur et source principale des réflexions, la thèse réaffirme que le droit du travail et celui des droits de l'homme sont intimement liés et que l'article 8 CEDH s'applique aux relations entre travailleur et employeur. A l'aide d'une approche comparative, l'auteur analyse le droit à la vie privée du salarié en droit européen, en droit français et en droit suisse en faisant apparaître les différences et les lacunes de l'un ou de l'autre droit.

La première partie pose les bases du droit à la vie privée du salarié (vie familiale, domicile, correspondance, protection des données). Le difficile équilibre entre les intérêts de l'entreprise à sauvegarder sa sécurité et celui du travailleur à préserver son intimité fait l'objet de l'analyse.

La deuxième partie traite de la mise en œuvre de la protection de la vie privée du salarié en passant par l'élaboration des normes, les types de régulation et l'application qui en est faite par les autorités de surveillance nationales et par les autres acteurs internes ou externes à l'entreprise.

La thèse démontre, sur la base d'une analyse comparée, qu'une meilleure protection du droit fondamental à la vie privée du salarié peut être valablement mise en œuvre par le biais d'un règlement interne à l'entreprise, si possible discuté et négocié entre les partenaires sociaux. L'objectif est de protéger le droit à la vie privée de l'employé, non seulement en théorie, mais surtout en pratique.

Date: 15.11.13

Auteur: Valérie Berset Bircher

Co-directeurs de thèse: Nicolas Michel (Genève) et René de Quenadon (Strasbourg)